

Violentes agressions en série à la Centrale

C'est l'établissement pénitentiaire le plus sécuritaire de France, et pourtant... Les violences sont aussi le lot de la Centrale d'Arles. Hier après-midi, la chambre correctionnelle de Tarascon examinait deux affaires particulièrement graves avec un point commun, l'une des victimes du premier dossier étant aussi l'agresseur du second.

Le premier à apparaître à la barre est Robson. Un brésilien de 25 ans sous bonne escorte. L'homme est classé dangereux même s'il affiche une figure de jeune homme tranquille. À 25 ans, il purge 20 ans de détention dont 15 pour un braquage avec prise d'otages, le reste pour quatre évasions. C'était en Guyane, et depuis, ce jeune Brésilien a été transféré à la Centrale d'Arles. La justice lui reproche d'avoir donné un coup de couteau à un autre détenu pré-nommé Jérémy. Ce dernier, détenu depuis les faits à Lannemezan, participe aux débats via une téléconférence.

Circonstance particulière, Robson avait confectionné une dague de 40 centimètres avec une barre d'aluminium détachée de la fenêtre des douches. "Je suis détenu jusqu'en 2028", explique le détenu à la présidente. Pourquoi cette agression poursuit la magistrate. "J'avais peur, je me sentais menacé depuis plusieurs jours".

"J'ai de la peine pour lui

tordu, et si les blessures ne sont pas plus graves ce n'est pas de sa faute, c'est celle des cotes qui ont sioppé la lame", poursuit le vice-procureur requérant 2 ans de prison.

En défense, M^e Damien Faupin plaide les conditions de vie difficiles et la violence en centrale, "Robson a malheureusement pris les devants. Vous devez juger cet environnement, pas seulement l'acte". Robson a été condamné à un an de prison.

Deuxième affaire, Jérémy, la victime du premier procès, devient prévenu. On lui reproche d'avoir passé à tabac Mounir, un autre détenu de la Centrale qui l'aurait menacé. Avec une arme artisanale, une chaussette bourrée de deux savonnettes. Coursée de deux savonnettes. Condamnée, Mounir souffre d'un traumatisme crânien et a perdu une dent.

Jérémy, qui a pris 20 ans pour un meurtre, est qualifié par le procureur "de fouteur de m... Un habitué de la commission de discipline qui a toujours un contentieux avec quelqu'un".

"Les détenus sont d'une susceptibilité au niveau de leur ego lamentable", ajoute le représentant du ministère public rappelant que depuis la réouverture de la Centrale c'est une quinzaine d'affaires de violences qui ont été évoquées, et de requérir 2 ans de prison.

Jérémy est condamné à 2 ans